

**UNION EUROPÉENNE / ÉTATS-UNIS**

**Sommet des 25 et 26 juin 2004**

Index AI : AMR 51/103/2004

ÉFAI

**Embargo : jeudi 24 juin 2004 (00 h 01 TU)**

**LETTRÉ OUVERTE DU BUREAU EUROPÉEN  
ET DE LA SECTION IRLANDAISE  
D'AMNESTY INTERNATIONAL  
À PLUSIEURS RESPONSABLES  
DE L'UNION EUROPÉENNE**

Réf. : B 414

M. Bertie Ahern, président du Conseil européen, et Premier ministre de l'Irlande  
Mme Loyola de Palacio, vice-présidente de la Commission européenne

M. Javier Solana, haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC)

Bruxelles – Dublin, le 24 juin 2004

Madame, Messieurs,

Le sommet réunissant des dirigeants de l'Union européenne et le président des États-Unis cette semaine coïncide avec la Journée internationale des Nations unies pour le soutien aux victimes de la torture. Amnesty International s'adresse à vous, dirigeants d'une union de pays dont la nouvelle Constitution affirme qu'ils ont comme idéal commun le respect des droits humains et des libertés fondamentales, pour demander que soit mis fin à l'embarrassant silence de l'Union européenne face aux violations des principes fondamentaux du droit international humanitaire et relatif aux droits humains perpétrés par les États-Unis dans leur « *guerre au terrorisme* » et en Irak.

Le président George W. Bush ne doit pas quitter le château de Dromoland sans avoir entendu ce message clair : l'Union européenne n'acceptera jamais que soient encouragés, approuvés ou passés sous silence les actes de torture et les mauvais traitements et attend donc de son partenaire le plus important qu'il respecte l'interdiction absolue de la torture, inscrite dans les Conventions de Genève de 1949 et la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Le Conseil de l'Union européenne a réagi à la publication de photographies montrant des exactions commises par des Américains sur des prisonniers irakiens en exprimant, en mai 2004,

« toute l'horreur que lui inspiraient les révélations de mauvais traitements infligés à des prisonniers irakiens ». Rien n'indique cependant que le sujet ait été abordé de manière officielle et avec force avec le gouvernement des États-Unis. Il est temps maintenant pour l'Union européenne de réaffirmer sa préoccupation et de lancer un appel fort au président Bush pour que les États-Unis ouvrent aux experts des Nations unies et aux observateurs internationaux indépendants chargés de veiller au respect des droits humains les portes des centres de détention sous contrôle des États-Unis en Irak, mais aussi en Afghanistan, à Guantánamo et dans d'autres lieux tenus secrets.

Pendant plus de deux ans, le Conseil de l'Union européenne est resté muet pendant que les États-unis maintenaient en détention, dans un vide juridique complet, des centaines de personnes sur la base navale de Guantánamo Bay à Cuba. À l'exception de trois d'entre elles, aucune de ces personnes n'a été inculpée ni jugée et les conditions de détention de ces détenus s'apparentent à un traitement cruel, inhumain et dégradant. Le Conseil n'a pas tenu compte des appels du Parlement européen (Résolution du Parlement européen du 4 décembre 2003, P5\_TA(2003)0548, § 42) ni de la société civile de l'Union européenne lui demandant de défendre devant la Cour suprême des États-Unis le droit inaliénable de tout détenu au contrôle de la légalité de sa détention par un tribunal, au moment où celle-ci délibère pour savoir si les tribunaux américains sont compétents pour juger de la légalité de la détention de ressortissants étrangers faits prisonniers en dehors des États-Unis et incarcérés à Guantánamo.

L'Union européenne n'a pas non plus, à ce jour, manifesté la volonté d'exiger de toutes les parties présentes sur le territoire irakien qu'elles se conforment aux obligations qui leur incombent au titre du droit international humanitaire et relatif aux droits humains, en dépit de la participation d'États membres de l'Union européenne aux forces de la coalition en Irak et en dépit du fait que l'Union européenne a eu connaissance des révélations de graves atteintes aux droits humains qui se sont produites au cours de l'année écoulée. Il est particulièrement troublant à cet égard que l'un des membres de l'Union européenne - le Royaume-uni - soit impliqué dans les rapports faisant état d'exactions à l'encontre de prisonniers. Amnesty International note avec

regret que le Conseil a également été totalement silencieux à ce sujet, ce qui risque d'affaiblir sa légitimité à interpeller le gouvernement des États-Unis.

Si le sujet doit faire l'objet d'une réflexion interne au sein de l'Union européenne, cela ne diminue en rien la gravité du problème plus vaste des violations par les États-Unis du droit international humanitaire et relatif aux droits humains. Comme l'a souligné Amnesty International dans un rapport rendu public cette semaine, à propos du sort des milliers de personnes détenues dans le cadre de la « *guerre au terrorisme* » sur la base navale américaine de Guantánamo, dans le Golfe et dans la péninsule arabe, intitulé en anglais [The Gulf and the Arabian Peninsula: Human rights fall victim to the "War on Terror"](#) (index AI : MDE 04/002/2004), les récentes révélations à propos des exactions subies par des prisonniers irakiens aux mains de soldats américains ont aggravé l'inquiétude de leurs familles concernant les actes de torture et traitements inhumains qu'ils pourraient subir. Les gouvernements, américain et autres, refusent tout accès aux prisonniers et parfois même toute information concernant leur sort et le lieu où ils se trouvent. Le refus des États-Unis d'autoriser des observateurs indépendants chargés de veiller au respect des droits humains à se rendre à Guantánamo et dans d'autres centres de détention alimente ces craintes.

Si le commandant des forces américaines en Irak a maintenant interdit tout recours aux techniques de contrainte pendant les interrogatoires, l'emploi de ces techniques n'a pas encore été proscrit pour les interrogatoires se déroulant en Afghanistan, à Guantánamo et dans d'autres lieux tenus secrets. Les témoignages d'anciens détenus décrivent un régime de brutalité et de cruauté régnant dans les centres de détention situés en dehors des États-Unis. Ces déclarations sont en contradiction flagrante avec les affirmations des États-Unis qui assurent se conformer aux conventions internationales bannissant le recours à la torture et aux peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Les descriptions faites par d'anciens détenus de Guantánamo, Bagram, Kandahar et d'autres lieux laissent à penser que le recours à la torture et aux traitements cruels, inhumains et dégradants par des Américains, à l'égard de prisonniers détenus dans le cadre de la « *guerre au terrorisme* », n'a pas été limité aux prisonniers d'Abou Ghraïb ; rien ne prouve en outre que le recours à ces techniques ait cessé. Des éléments de plus en plus nombreux tendent à

prouver que le recours à ces techniques de contrainte avait été approuvé, à un haut niveau de la hiérarchie militaire, et qu'elles n'ont pas été le fait de quelques soldats comme cela a été dit.

Amnesty International compte sur vous pour obtenir du président Bush qu'il réaffirme l'engagement des États-Unis à respecter le droit international humanitaire et relatif aux droits humains et à assurer un traitement humain aux personnes détenues par les États-Unis en Irak, en Afghanistan, à Guantánamo et ailleurs :

- en mettant fin immédiatement aux techniques s'apparentant à de la torture ou autre traitement cruel, inhumain ou dégradant à l'égard de prisonniers détenus par les forces américaines ;
- en exigeant que soient menées des enquêtes approfondies, impartiales, publiques et transparentes sur les allégations de torture et de mauvais traitements dans les centres de détention tenus par les États-Unis ;
- en veillant à ce que soient sanctionnées, à tous les niveaux de la chaîne de commandement, les personnes coupables d'avoir ordonné ou perpétré des exactions, ou ayant contribué à instaurer, au niveau du commandement, un climat permettant que se produisent de telles exactions ;
- en accordant au Comité international de la Croix-Rouge et à des observateurs indépendants chargés de veiller au respect des droits humains un accès sans restriction à tous les centres de détention sous contrôle américain ;
- en respectant le droit de tous les détenus à voir la légalité de leur détention examinée par un tribunal.

Votre rencontre avec le président Bush au cours des deux prochains jours permettra de tester l'engagement de l'Union européenne vis-à-vis des principes de sa toute nouvelle Constitution et de montrer ce qu'il advient de ces principes en cas de transgression par l'un de ses membres. Il est en outre important que ces mêmes principes s'appliquent aux relations de l'Union européenne avec son principal allié.

Nous vous demandons d'aborder franchement et ouvertement ces préoccupations et de demander aux dirigeants des États-Unis de restaurer la confiance dans leur engagement à respecter

le droit et abolir la torture de manière définitive et sans équivoque.

Avec l'expression de notre considération,

Dick Oosting , directeur du Bureau européen d'Amnesty International  
Sean Love, directeur de la section irlandaise d'Amnesty International

Cette lettre sera également portée à l'attention du président en exercice du Parlement européen, des ministres européens des Affaires étrangères et du commissaire européen aux relations extérieures. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le bureau européen d'Amnesty International à Bruxelles, au +32 2 502 14 99 (tél) ou +32 2 502 56 86 (fax) , ou consulter le site <http://www.amnesty-eu.org>**